



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agressions sexuelles

Question écrite n° 790

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Chevallier interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que certains médias ont révélé qu'un haut magistrat pourrait faire partie des pédophiles récemment interpellés. Il lui demande de bien vouloir confirmer ou infirmer cette information. Dans le cas où elle confirmerait, il lui demande si elle compte saisir le Conseil supérieur de la magistrature afin que ce magistrat soit suspendu.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les investigations dont a fait l'objet un magistrat, dans le cadre de l'enquête menée dans les milieux pédophiles, se sont révélées infructueuses. Dans ces conditions, il n'a pas été envisagé d'engager à l'encontre de ce magistrat la procédure prévue par les articles 50 et 58-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature tendant au prononcé d'une mesure d'interdiction temporaire d'exercice des fonctions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Chevallier](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 790

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2308

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3094